



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 7 septembre 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Evolution du dispositif des contrats aidés : les acteurs de l'emploi mobilisés en Dordogne

Dans le cadre de l'évolution du dispositif des contrats aidés annoncée par le Gouvernement, la préfète de la Dordogne a souhaité une mobilisation des différents acteurs en faveur de l'emploi et a demandé à ce titre aux sous-préfets d'arrondissement de réunir les quatre services publics de l'emploi de proximité (SPEP) du département.

Ces instances, qui regroupent autour des sous-préfets d'arrondissement les acteurs de l'emploi dans les territoires (Directe, Pôle Emploi, mission locale, maison de l'emploi, conseil départemental, communauté d'agglomération, communes, organismes consulaires), se tiendront :

- le 8 septembre 2017 à Périgueux ;
- le 12 septembre 2017 à Bergerac ;
- le 15 septembre 2017 à Sarlat et Nontron.

Une priorité a été définie : assurer un accompagnement ciblé pour chaque personne dont le contrat aidé ne sera pas renouvelé.

La préfète a ainsi demandé à ce qu'« un diagnostic individuel soit réalisé et que toutes les solutions possibles soient recherchées » : accompagnement vers l'emploi, formation, apprentissage, proposition de service civique, encadrement et orientation renforcés par Pôle Emploi ...

En particulier, la préfète entreprend de mobiliser les différents acteurs locaux de l'apprentissage, afin de dynamiser cette voie d'accès à l'emploi. Elle organisera dans les prochaines semaines une table ronde autour de ces acteurs.

Les contrats aidés qui feront l'objet d'un renouvellement seront, conformément aux orientations gouvernementales, prioritairement ciblés vers les situations d'urgence sanitaire et sociale, avec une attention particulière portée aux travailleurs handicapés et aux seniors, et sur les communes rurales connaissant de fortes difficultés financières.

Les contrats aidés dédiés à l'accompagnement des élèves handicapés seront préservés.

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle

Aurélia PAILLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr



@prefecture24 –



@Prefet24
